



**Syndicat des Personnels
Administratifs des
Services Extérieurs de
l'Education Nationale**



**Syndicat National Unifié
des Directeurs,
Instituteurs et Professeurs
des Ecoles de l'enseignement
public**

*Montreuil,
le 24 mai 2019*

Nouvelles modalités du mouvement des professeurs des écoles : des conséquences inacceptables pour les personnels administratifs et enseignants

Le ministre a imposé sa note de service sur la mobilité des enseignants du 1^{er} degré malgré l'opposition de la quasi-totalité des organisations syndicales qui ont voté contre, à l'exception du SNE et malgré une forte mobilisation qui s'est exprimée dans les départements sous forme de grèves, de rassemblements, de pétitions, de déclarations intersyndicales dans les CTSD...

Cette note de service conduit à supprimer la 2nde phase du mouvement dans les départements où elle existait, à imposer des vœux géographiques larges aux enseignants affectés à titre provisoire, à nommer à titre définitif des enseignants sur des vœux qu'ils n'auraient pas demandés et minore l'ancienneté générale de service dans le calcul du barème, autant de remises en cause inacceptables du droit à mutation.

Pire, l'application mettant en place ces nouvelles modalités n'est pas au point loin s'en faut ! Les bugs se multiplient, les retards s'accumulent dans les départements où les calendriers des opérations du mouvement sont sans cesse modifiés.

Le SNUDI-FO et le SPASEEN-FO dénoncent les conséquences catastrophiques de cette décision ministérielle.

Les personnels administratifs des DSDEN sont encore plus sous pression. Ils sont contraints de travailler dans des conditions inacceptables, multipliant les heures supplémentaires, dans une situation où les effectifs sont largement insuffisants. Et ce ne sont pas les 400 suppressions de postes annoncées par le ministre qui vont améliorer les choses. FO en demande l'annulation immédiate.

Les personnels enseignants vivent avec angoisse les reports du calendrier du mouvement et la vérification de leur barème, au vu des nouvelles règles. Ils ne connaîtront pas leur affectation avant le mois de juin, ce qui ne permettra pas de préparer la rentrée dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, avec la nouvelle application, rien ne garantit que les organisations syndicales puissent contrôler les affectations, notamment sur les grands vœux géographiques, en CAPD. Le ministère anticipe sur la loi de transformation de la fonction publique qui entend vider les commissions paritaires de leur substance !

Le SNUDI-FO et le SPASEEN-FO demandent l'abandon de la note de service sur la mobilité, la création de tous les postes nécessaires dans les services pour mener à bien les missions et le retour aux dispositifs qui prévalait auparavant.

Dans l'immédiat, le SNUDI-FO et le SPASEEN-FO invitent les syndicats départementaux à agir de concert dans les départements afin de faire valoir les droits et les conditions de travail des personnels enseignants et administratifs.